

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-82 B

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juin 2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le sept juin, à 18H00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion la mairie de Loudenvielle, sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

Absents excusés : DUBERNARD Alain, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire de la nécessité de signer un avenant pour modification de partenaire concernant la convention bipartite de répartition financière entre SIVOM Vallée d'Aure (CCHVA) – CCAL (SMVAL) concernant les visites guidées de la centrale hydroélectrique de Saint Lary Soulan.

Maryse BEYRIE Présidente du SIVOM Vallée d'Aure cosignataire de cette convention, ne prend pas part au vote.

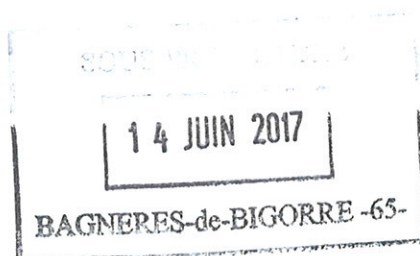
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau Communautaire :

- Approuve la modification de cette convention ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont cet avenant

OBJET : Avenant à la convention bipartite de répartition financière entre SIVOM Vallée d'Aure - CCAL

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU